



DORE ALLIER
Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

Nombres de Membres :

en exercice : 16
présents : 13
votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-

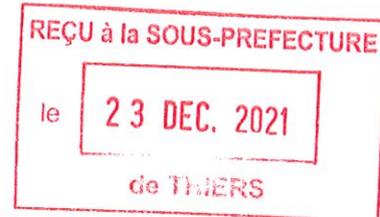
L'an **Deux Mille Vingt et Un** le **21 décembre** à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, salle polyvalente à Charnat
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 08/12/2021

PRESENTS : MMES GONINET L., TARTRY-LAVEST A.
MMS BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F.,
MMS DERBIAS J.L. DUROHANY D., DURUPT S.,
MMS GARMIS F., GIRARD J.B., MAZELIER V.,
MMS ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : MME GRENIER M.C à M. DERBIAS J.L.
M. MAURIN D. à M. ROUVIDANT J.L.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire-exercice 2022



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D-2312-3,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 07 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

Vu le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation transmis à chaque membre du Comité syndical,

Considérant l'obligation pour les établissements publics administratifs comprenant au moins une commune de plus 3 500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Entendu l'exposé du Président,

Certifié exécutoire,

Reçue en sous préfecture le : **23 DEC. 2021**

Publié le : **12 4 DEC. 2021**

.../...

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- Prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2022 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget du Syndicat Dore-Allier,
- Demande au Président de préparer le budget 2022 selon les orientations ainsi définies,
- Autorise le Président à signer toute pièce relative à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme.
Le Président,
Vincent MAZELIER



Le Président,



Certifié exécutoire,

Reçue en sous préfecture le :

Publié le :

23 DEC. 2021
24 DEC. 2021

Vincent MAZELIER
.../...

Dore-Allier

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



DORE ALLIER
*Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable*

Comité Syndical du 21 décembre 2021

SOMMAIRE

Préambule	2
Le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable	3
Les objectifs du Syndicat Dore-Allier en 2022:.....	3
1. La sécurisation de la production en eau :.....	3
2. Le maintien d’un haut rendement du réseau de distribution :.....	4
3. La distribution d’une eau potable de qualité :.....	4
4. La protection de la nappe de Vinzelles : un exemple de surveillance de la qualité de l’eau desservie.....	4
Une Aire d’Alimentation de Captage sous surveillance	4
Le déroulé des opérations depuis 2014	6
5. La sensibilisation en milieu scolaire	7
Données Générales	7
1. Evolution de la population et du nombre d’abonnés	7
2. Evolution de la production et du prix de l’eau-perspectives 2022	7
3. Point sur la qualité de l’eau.....	9
Evolution de la situation financière et perspectives 2022.....	10
1. Situation financière	10
2. Section de fonctionnement.....	11
2.1 Dépenses réelles.....	11
2.2 Recettes réelles	12
2.3 Orientations 2022.....	13
2.3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	13
2.3.2 Les recettes de fonctionnement	14
3. Section d’investissement.....	16
3.1 Dépenses réelles.....	16
3.2 Recettes réelles	17
3.3 Orientations 2022.....	17
3.3.1 Les dépenses d’investissement	17
3.3.2 Les Recettes.....	19
3.3.3 Détail des subventions	20

Préambule

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales (article L4311-1, L.3312-1 et L.2312-1 du CGCT), dans les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le Maire ou le Président présente à l'assemblée plénière, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat.

Sans caractère décisionnel, ce débat doit-être matérialisé par une délibération qui en prend acte.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires est transmis aux maires et présidents des collectivités adhérentes dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

Créé en 1953, le SIAEP Dore-Allier est un syndicat mixte fermé ayant pour membres la commune de Charnat et la Communauté de Communes Entre-Dore-et-Allier qui depuis le 1er janvier 2019 se substitue aux communes de Bulhon, Crevant-Laveine, Lezoux, Orléat, Peschadoires, Saint-Jean-d'Heurs et Vinzelles.

Au 31/12/2020, sur le territoire du Syndicat, la population totale s'élève à 13 373 habitants desservis par ce service public de l'eau.

Le territoire du SIAEP Dore-Allier se situe à l'ouest de la plaine de Limagne, sur les terres de la Varenne de Lezoux à l'est de Thiers, entre les rivières Allier et Dore.

La Dore en limite orientale – L'Allier en limite occidentale –

Le Bec de Dore en limite Nord – Les contreforts du Livradois en limite Sud.

Le syndicat puise toute sa ressource en eau sur son territoire.

Il produit sur ses trois champs captant sur les communes de Crevant-Laveine, Vinzelles et Charnat l'eau potable issue de l'eau brute traitée au chlore gazeux.

288 kilomètres de réseau de canalisation (hors branchements) transportent et alimentent les 7275 abonnés.

Les objectifs du Syndicat Dore-Allier en 2022:

1. La sécurisation de la production en eau :

Commencées en 2016, des études sur nos champs captant ont conclues en 2020 à réhabiliter et à construire de nouveaux puits de captages sur nos champs existants. Sécuriser notre production d'eau potable est notre investissement principal sur les années qui viennent :

- Les stations de pompages du syndicat sont les ouvrages originels. Elles sont entretenues, fiables mais en limite d'obsolescence électrique et électromécanique. C'est pourquoi trois stations de pompages vont être entièrement réhabilitées au cours des années futures. Ces travaux sont à mettre en parallèle, et/ou en suite, des travaux concernant les captages d'eau brute.

2. Le maintien d'un haut rendement du réseau de distribution :

- Par le renouvellement des conduites de distribution :

Le renouvellement des conduites de distribution est inscrit au budget du SIAEP et représente un investissement important. Chaque année, le syndicat se doit de renouveler des linéaires de conduites de distribution pour remplacer des tronçons posés dans les années 1960-1970.

Avant chaque travaux important de voirie sur son territoire décidé par un maître d'ouvrage, le SIAEP s'attache à prendre la décision de la nécessité de renouveler la conduite sous chaussée. Depuis 2020, Dore-Allier a mis en place une commission travaux permettant de prendre en considération l'ensemble des projets VRD sur les 8 communes. L'objectif : la coordination des opérations, la rationalisation des coûts, des économies d'échelles et un travail et une communication en synergie avec les maîtres d'ouvrages locaux.

- Par la surveillance et la chasse aux fuites et casses sur réseau

La télésurveillance informatisée et passée sur réseau gsm depuis 2021, la rapidité d'intervention des services techniques de la régie, le renforcement des effectifs du SIAEP permettent de maintenir une haute efficacité et une rapidité dans les prises de décision et les interventions des équipes. Le SIAEP souhaite maintenir un haut rendement de son réseau de distribution (85.2% en 2020).

3. La distribution d'une eau potable de qualité :

Le SIAEP amène à ses abonnés une eau de qualité. L'enjeu de la qualité de l'eau aux normes de potabilité est quotidien au sein des services. Les analyses de la microbiologie et des paramètres physico-chimiques portent à 100% les taux de conformité. Le SIAEP s'attache à maintenir ce taux de bonne qualité de l'eau desservie.

4. La protection de la nappe de Vinzelles : un exemple de surveillance de la qualité de l'eau desservie

Une Aire d'Alimentation de Captage sous surveillance

Le concept d'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) apparaît pour la première fois dans l'article L.211-3 du code de l'environnement, modifié par la loi sur l'eau de 2006. Il est également inscrit dans les articles R.114-1 à R.114-5 du code rural.

Contrairement aux Périmètres de Protection des Captages (PPC), ce nouvel outil réglementaire n'est ni systématique, ni obligatoire mais à l'initiative du préfet qui

peut désormais identifier, au sein de l'AAC, une zone dans laquelle sera instauré un programme d'actions visant à protéger la ressource contre les pollutions diffuses.

Ce programme d'actions est mis en œuvre sur une base volontaire par les agriculteurs et peut être financé pour partie les premières années. Le préfet peut ensuite le rendre obligatoire si les résultats attendus en termes de souscription par les agriculteurs ne sont pas obtenus.

Le grenelle de l'environnement et le 2nd Plan National Santé-Environnement PNSE mettent en avant la nécessité de protéger les captages AEP vis-à-vis des pollutions diffuses. L'action majeure envisagée dans ce cadre consiste à protéger les aires d'alimentation des 500 captages les plus menacés d'ici 2012 (captages « Grenelle »).

Le Puits de Vinzelles, comme les puits des Cotilles à Pont-du-Château, a été identifié en tant que captages prioritaires Grenelle 2 de l'environnement en juillet 2010 par rapport à l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les produits phytosanitaires.

– L'arrêté préfectoral n°12/02514 du 17 décembre 2012, délimite une zone de protection de l'aire d'alimentation du puits de Vinzelles.

– Signé le 18 Mars 2014 pour une période de 5 ans couvrant la période 2014-2018, un contrat territorial a permis la mise en place d'un programme d'actions pour les sites de Vinzelles et de Pont-du-Château.

Les signataires du contrat étaient :

- Le SIAEP Basse Limagne,
- Le SIAEP Dore Allier,
- Le SIAEP Rive Gauche de la Dore,
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- La Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme,
- La FREDON Auvergne..

Objectifs : préserver la qualité de la ressource en eau potable par :

- Le maintien de la qualité de l'eau des puits de captage et si possible son amélioration,
- L'optimisation de l'usage des produits phytosanitaires par la filière agricole pour réduire leurs impacts,
- La réduction de l'impact des traitements phytosanitaires et l'amélioration de l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers, les professionnels (artisans, commerces, ...), les jardiniers amateurs, les collectivités, ...
- L'amélioration des pratiques de gestion de fertilisation,
- La sensibilisation des collectivités à l'impact des effluents domestiques sur la qualité du milieu,

– La réduction des rejets illicites des assainissements collectifs et non collectifs en remédiant aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement.

Le déroulé des opérations depuis 2014

Dès sa création, les signataires du Contrat Territorial, et notamment les syndicats d'eau porteurs du projet, ont eu à cœur d'engager des actions destinées à sensibiliser l'ensemble des acteurs (agriculteurs, particuliers, collectivités, industriels) à la réduction de l'usage des nitrates et des produits phytosanitaires.

Lors du premier contrat (2014-2018), durant 4 ans, des études et un recueil de données ont identifié les pressions polluantes et un diagnostic agricole.

Un programme d'étude bilan a été proposé au Comité de Pilotage et validé le 08/06/2018. En 2018, la société CPGF-HORIZON a débuté l'étude bilan. A l'issue de ce bilan, en 2020, CPGF-HORIZON a mis en évidence le manque de connaissances hydrogéologiques. Suite à ces conclusions, les SIAEP ont confié à CPGF-HORIZON la réalisation d'une étude Hydrogéologique avec comme objectif principal de mieux connaître les écoulements d'eau souterrains au droit de ces AAC.

La FREDON et l'ARS effectuent régulièrement des prélèvements et analysent le taux d'éléments Phytosanitaires et le taux de nitrate dans les fossés, les puits, les piézomètres et le puits de Vinzelles. Les résultats de ces analyses montrent : une baisse des taux de nitrates mais une augmentation inquiétante des molécules phytosanitaires en 2020.

En 2020, un nouveau contrat territorial de gestion de la protection des puits de captage a été décidé pour couvrir la période 2021-2026. Ce contrat n'est pas encore entré en phase opérationnelle.

En 2021, le SME d'Issoire est venu nous rejoindre, et ainsi 4 syndicats (le SME d'Issoire, le SIAEP Basse Limagne, le SIAEP Rive Gauche de la Dore et le SIAEP Dore Allier) s'engagent désormais à mutualiser leurs efforts sur la protection de certains de leur puits classés sensible aux pollutions diffusent.

L'objectif de ces syndicats est de distribuer une eau potable de qualité. Par conséquent, chaque Siaep finance en proportion de leur taille, des études et l'embauche d'un CDD pour mener à bien le nouveau contrat territorial.

Il nous tient à cœur que le financement des actions pour contrecarrer les pollutions diffuses issues du milieu agricole – actions qui seront contractualisées dans le 2^{ème} contrat- soient prises en charge intégralement par le secteur agricole. L'objectif du Siaep Dore-Allier rejoint celui des instances préfectorales : parvenir pour l'heure à obtenir ces financements de la part du monde agricole (chambre d'agriculture, Limagrain...).

5. La sensibilisation en milieu scolaire

Le Siaep Dore-Allier propose au niveau local d'intervenir dans les écoles et au collège de Lezoux.

Objectif :

Partir à la découverte de la ressource, de sa provenance, de ce qui la rend potable et comment elle parvient à nos robinets, des métiers de l'eau potable et des actions.

Sensibiliser les enfants sur l'importance d'économiser cette ressource

Données Générales

1. Evolution de la population et du nombre d'abonnés

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Population	12 861	13 044	13 058	13077	13 373
Nombre d'abonnés	6 889	7 000	7 094	7 183	7 275

On note une forte croissance du nombre d'habitants et d'abonnés depuis 2019. Cette tendance continue à s'accroître avec une réalisation de raccordements de 113 branchements sur l'année 2021.

2. Evolution de la production et du prix de l'eau-perspectives 2022

Le volume vendu de l'année 2021 (*consommation relevée en 2021*) sera facturé et correspondra aux recettes sur l'année 2022.

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Production (m3)	905 327	877 698	877 898	894 691	895 964
Taux Rendement réseau	81.7%	81.1%	85.5%	80.4%	85.2%

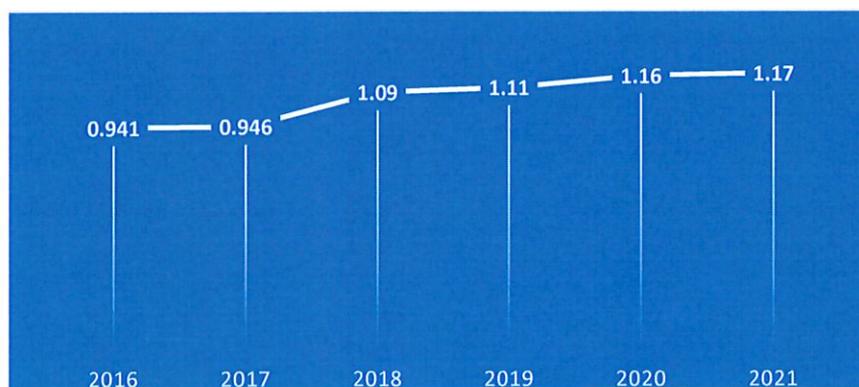
En 2020, la production d'eau reste équivalente avec 895 964 m³ soit + 0.13 % à l'année de 2019 (877 898 m³ en 2018).

On constate que notre taux de rendement a évolué de 4.2% par rapport à 2016 et de 5.9% par rapport à 2019 en raison de :

- Une augmentation du renouvellement du linéaire de réseau par an (1.66 km entre 2016 et 2020) ce qui entraîne une limitation des casses de conduite.
- Un contrôle permanent avec la tenue d'un tableau de bord avec la consommation d'eau suite à des volumes de service (les purges...), fuites sur le réseau pour cibler les conduites à renouveler
- Un suivi de la production journalière avec un logiciel relevant la production des puits permettant de rechercher, localiser et réparer rapidement les fuites éventuelles sur le réseau.

Les variations des tarifs 2021 et 2022 s'expliquent uniquement par l'indexation de nos montants aux perspectives d'inflation (2021 : 0.6%-2022 : 1.9%)

Prix HT du m³ d'eau



3. Point sur la qualité de l'eau

Le taux de conformité est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. Les analyses sont déterminées par l'ARS, qui chaque année préconise des analyses supplémentaires et déterminent les taux limite de la qualité de l'eau.

Analyses	2016	2017	2018	2019	2020
Microbiologie	97.7%	100%	100%	100%	97.4%
Paramètres physico-chimiques	100%	100%	96.2%	100%	100%

Les analyses de l'année 2020 en microbiologie sont en réalité à un taux de conformité de 100%. Pour explication, le prélèvement a été effectué à la station de la Grève à Vinzelles en arrêt à cette période. Malgré notre contestation auprès de l'ARS, cette analyse reste comptabilisée dans nos indicateurs.

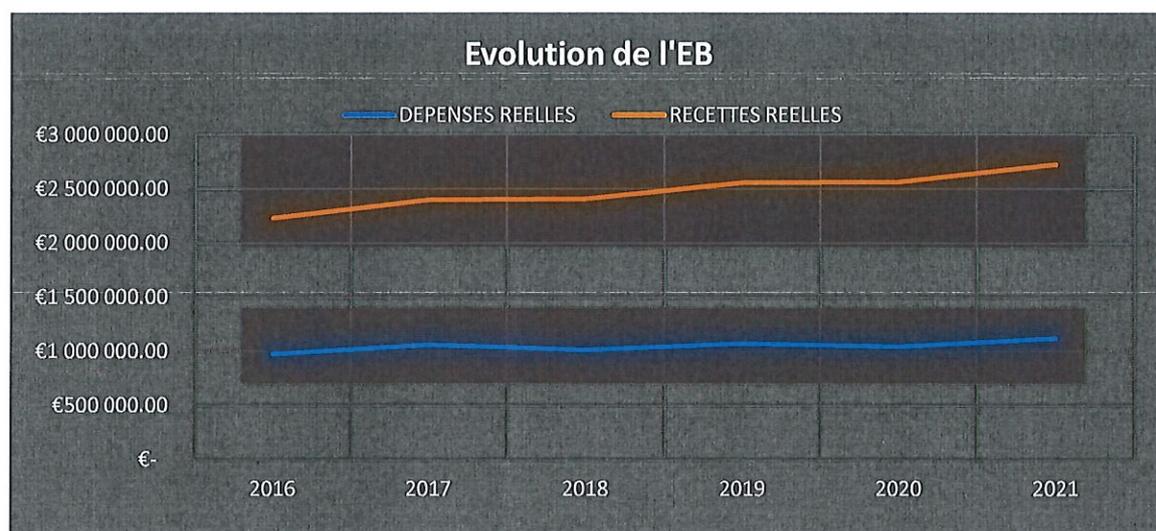
Evolution de la situation financière et perspectives 2022

1. Situation financière

L'année 2020 s'est clôturée avec une dette nulle et une capacité d'autofinancement à 480 759.52 € (31.5% des produits de fonctionnement) contre 421 126.26 € en 2019 (qui représentait 28.30% des produits de fonctionnement).

L'année 2021 au 14/12/2021 a une épargne brute estimée à 494 289.81 €.

Le SIAEP DORE ALLIER bénéficie d'une épargne nette équivalent à son épargne brute puisque notre collectivité ne supporte aucune dette.



La **capacité d'autofinancement** constitue la base de l'autofinancement qui procure les ressources internes affectées au financement de tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursement des dettes des dépenses d'équipement).

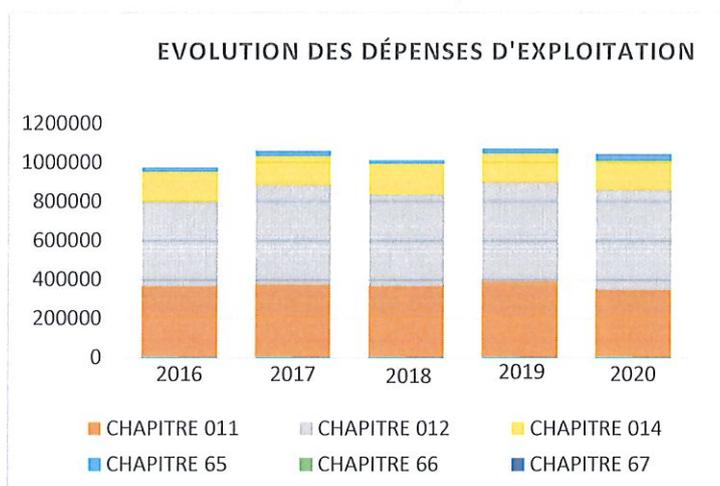
2. Section de fonctionnement

2.1 Dépenses réelles

Elles sont composées principalement :

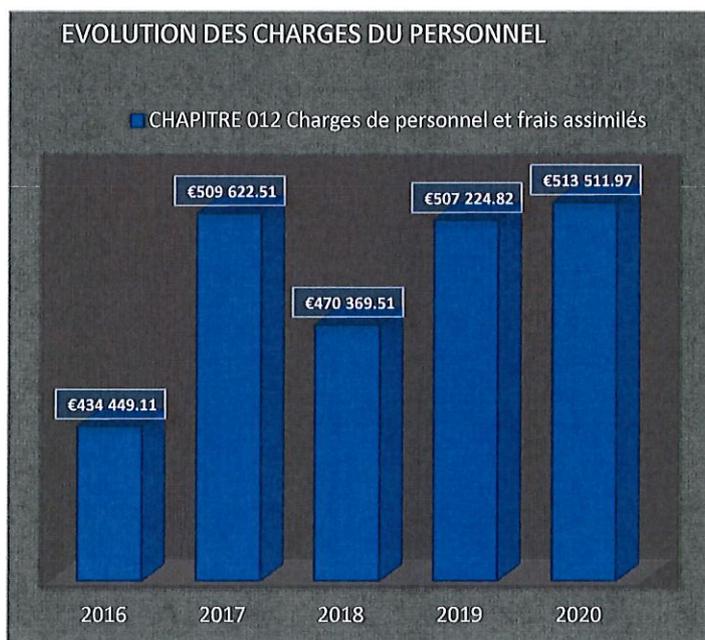
- Des ressources d'énergie, carburant, entretien du petit matériel, des bâtiments, du réseau
- Des rémunérations du personnel et frais assimilés, des indemnités des élus
- Du reversement de la redevance pollution à l'agence de l'eau en fonction du nombre de m³ vendus et facturés aux abonnés.
- Des indemnités et cotisations des élus, les créances en non-valeur. Ce dernier point est décidé par le comptable au fil de l'année
- Des charges supportées par le syndicat lors de la régularisation de facturation ou d'intervention exceptionnelle d'une entreprise de plomberie

De 1 068 097.75 € en 2019, les dépenses de fonctionnement sont passées à 1 041 331.89€ en 2020 (-2.50%).



La baisse des dépenses de fonctionnement correspond à une diminution des dépenses au chapitre 011 suite à la crise sanitaire (*confinement du 16 mars au 11 mai 2020*) : arrêt des travaux de raccordement pendant environ 2 mois. Par ailleurs les travaux de renouvellement de la Voie romaine n'ont pas pu être réalisés puisque la priorité était l'exécution des branchements neufs requis.

On remarque la constance de ses dépenses d'exploitation depuis 2016.



Les charges du personnel comprennent la rémunération des 12 agents permanents à temps plein (8 agents techniques et 4 agents administratifs), les cotisations sociales, les charges patronales et autres frais en lien avec le personnel (*cotisation à la médecine préventive, formation ...*)

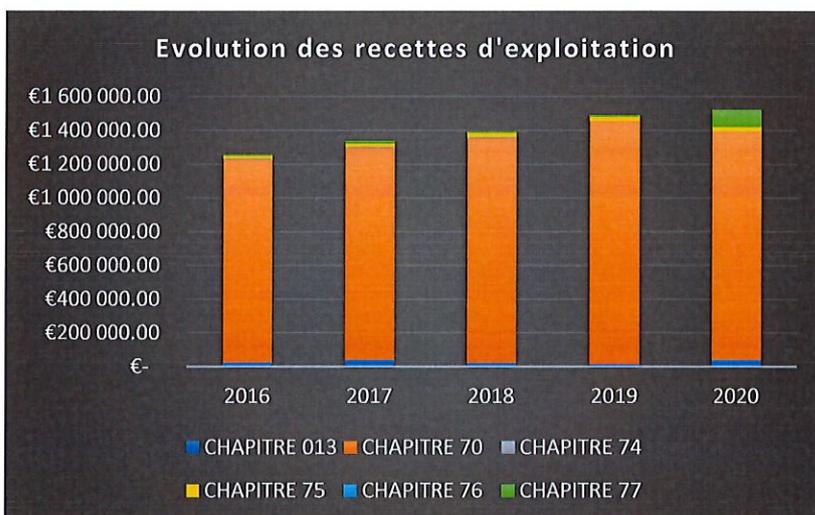
En 2019, on assiste à une augmentation de 7.83%, qui s'explique par l'embauche d'un agent administratif supplémentaire en vue d'un départ à la retraite en 2020.

En 2020, le chapitre 012 a une légère augmentation de ces charges (1.24%) : Indemnités supplémentaires versées au nouvel agent et départ à la retraite en fin d'année.

2.2 Recettes réelles

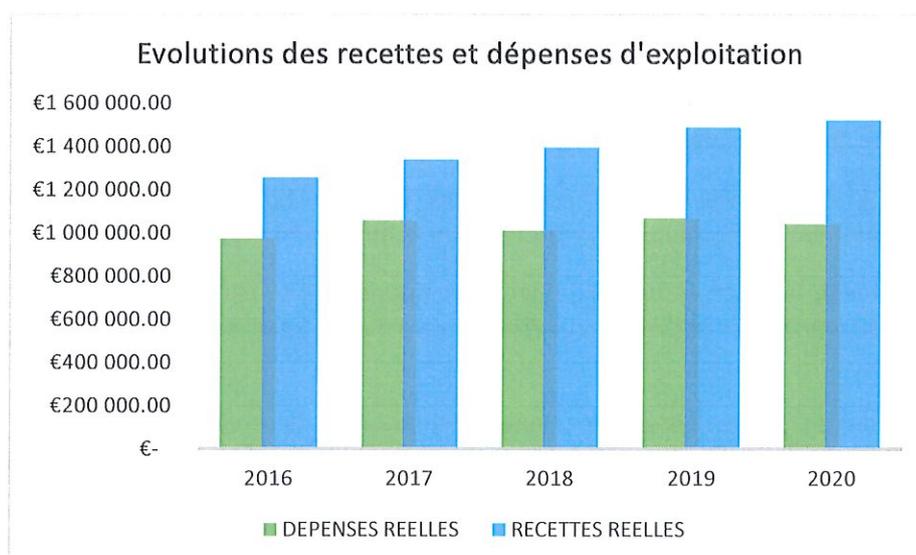
Elles sont composées principalement :

- de la vente de l'eau aux abonnés,
- des redevances pollution et taxes de prélèvement reversées à l'agence de l'eau,
- des travaux,
- de la location de compteurs (abonnement annuel),
- des prestations de service (frais de déplacements, frais de mise en service ...),
- de la facturation de compteurs (en cas de détérioration)
- de remboursement de frais (charges des locataires).



En 2020, une légère augmentation des recettes d'exploitation (+2.20%) correspond aux :

- Remboursement de l'Agence de l'eau pour un excédent de règlement de la taxe de prélèvement pour l'année 2017 et 2018 suite au nouvel indice obtenu pour la connaissance du réseau (RPQS).
- Remboursement de la Taxe Intérieure de la Consommation Finale d'Electricité année 2017 et 2018.



2.3 Orientations 2022

2.3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021-BP 2022
011-Charges à caractère général	943 890.00 €	494 300.00 €	-48%
012-Charges de personnel	517 450.00 €	536 580.00 €	4%
014-Atténuation de produits	155 000.00 €	141 000.00 €	-9%
65-Autres charges de gestion courante	29 500.00 €	22 000.00 €	-25%
67-Charges exceptionnelles	5 400.00 €	3 100.00 €	-43%
68-Dotations aux amortissements	24 736.00 €	24 736.00 €	0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 675 976.00 €	1 212 716.00 €	-27%
042-Opérations d'ordre	421 423.00 €	386 760.00 €	
023-Virement à la section d'investissement	52 393.00 €	57 002.00 €	
Total	2 149 792.00 €	1 665 478.00 €	

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 27 % par rapport au budget prévisionnel 2021.

Au chapitre 011, on retrouve dans ce chapitre le financement des ressources d'énergie, carburant, entretien du petit matériel, des bâtiments, du réseau... Les charges à caractère général représentent 40.75 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en baisse par rapport au budget 2021. Le budget tient compte de l'augmentation des prix des fournitures non stockables (eau, énergie), fournitures d'entretien et petit matériel, carburants.

Les 4 syndicats (le SME d'Issoire, le SIAEP Basse Limagne, le SIAEP Rive Gauche de la Dore et le SIAEP Dore Allier) ont prévu de mutualiser l'embauche d'un animateur en CDD d'un an sur l'année 2022 avec un montant budgétisé pour le contrat territorial de 11 000€.

Remarque : la part financière de notre syndicat sur le montant total des frais alloués aux 4 syndicats sera de 10% au lieu de 15% durant la période de ce contrat territorial.

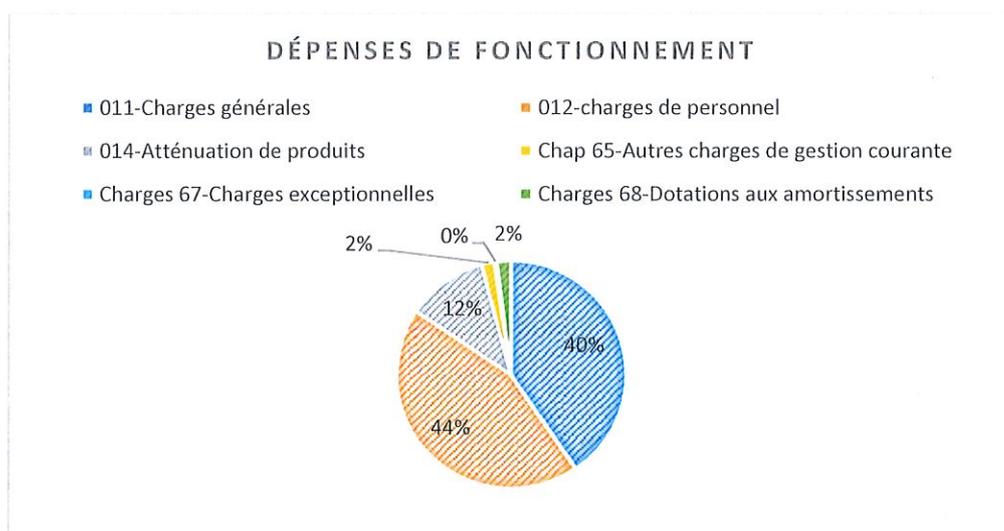
Au chapitre 012, les charges de personnel augmentent de 4 % par rapport au budget 2021. Cette évolution 2021/2022 est due au projet d'embauche d'un adjoint administratif au cours de l'année 2022.

La création de ce poste est nécessaire pour assurer la qualité du service public et l'augmentation de la charge administrative (augmentation des transferts d'abonnement avec la communication des données auprès des autres administrations : SEMERAP, Mairies), les modifications sur le logiciel de facturation avec des contrôles supplémentaires, les mails à traiter, le site internet et les applications à mettre à jour.

Au chapitre 014-L'atténuation de produits correspond au reversement de la redevance pollution à l'agence de l'eau en fonction du nombre de m3 vendus et facturés aux abonnés. Elle est en baisse par rapport au budget 2021 mais correspond au volume vendu en 2021.

Le chapitre 65 impute les indemnités et cotisations des élus, les créances en non-valeur. Ce dernier point est décidé par le comptable au fil de l'année.

Le chapitre 67 concerne les charges supportées par le syndicat lors de la régularisation de facturation ou d'intervention exceptionnelle d'une entreprise de plomberie.



2.3.2 Les recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021-BP 2022
013-Atténuations de charges	24 500.00 €	12 700.00 €	-48%
70- Ventes de produits fabriqués	1 342 600.00 €	1 399 700.00 €	4%
74-Subventions d'exploitations	- €	1 000 €	1 000 %
75-Autres produits de gestion courante	25 000.00 €	23 500.00 €	-6%
77-Produits exceptionnels	17 000.00 €	15 000.00 €	-12%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 409 100.00 €	1 445 900.00 €	3%
042-Opérations d'ordre	233 566.00 €	213 578.00 €	
R002-résultat N-1	507 135.41 €		
Total	2 149 801.41 €	1 665 478.00 €	

Les prévisions des recettes réelles sont en hausse de l'ordre de 3% avec une augmentation des tarifs 2022 basée sur le taux d'inflation à 1.9%.

Au chapitre 013 « Atténuation de charges » sont inscrits les remboursements consécutifs aux arrêts maladies des agents. Le montant budgétisé est en diminution de 48% car l'agent en arrêt maladie est en demi-traitement depuis fin octobre 2021.

Au chapitre 70 les « produits des services » sont liées à la vente de l'eau aux abonnés, aux redevances pollution et taxes de prélèvement reversées à l'agence de l'eau, aux travaux, à la location de compteurs (abonnement annuel), des prestations de service (frais de déplacements, frais de mise en service ...), facturation de compteurs (en cas de détérioration), et de remboursement de frais (charges des locataires).

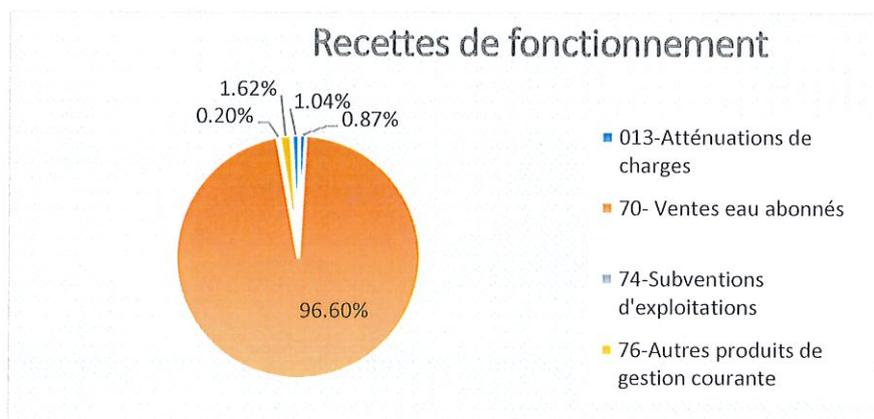
Ces « produits et services » sont en hausse de 4% :

- ✓ 1.32 % d'augmentation pour le compte « vente eau abonnés »- Le montant de cette vente est calculée selon la moyenne du volume d'eau vendue sur les 3 dernières années.
- ✓ 66.66 % de hausse pour les travaux (nouveaux raccordements). Le nombre de branchements prévus est en hausse : au budget primitif 2021 seulement 60 branchements budgétés alors que 113 ont été réalisés.
- ✓ Les recettes restantes sont identiques au budget précédent.

Au chapitre 74, « subventions d'exploitation » correspondent à la subvention de l'Agence de l'eau pour l'achat d'objets cadeaux offerts aux élèves lors des interventions du SIAEP DORE ALLIER dans les écoles sur la sensibilisation sur la ressource en eau potable.

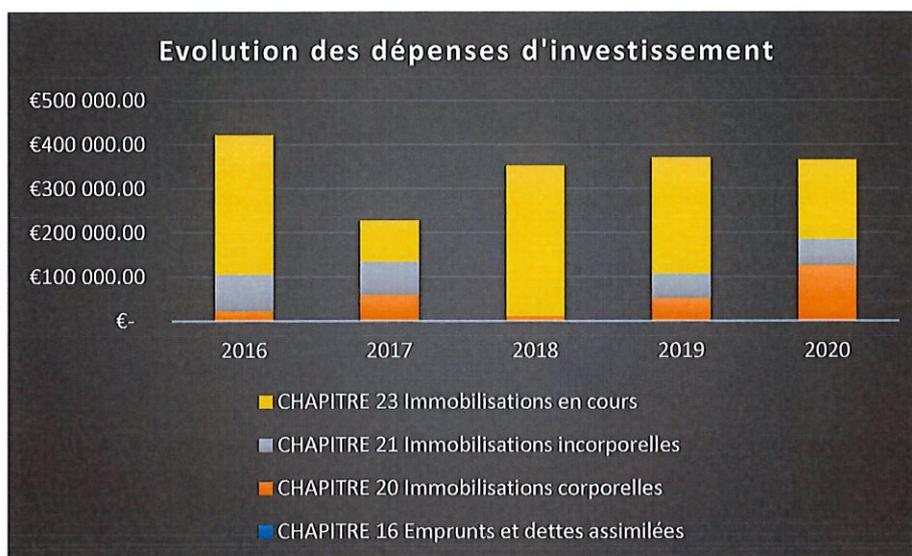
Au chapitre 75, « Autres produits de la gestion courante » comprend les loyers de l'appartement et des opérateurs téléphoniques sur le château de Montsablé. Le montant budgétisé est en baisse de 6% : départ d'un locataire et décision de ne pas renouveler la location mais prévision d'une transformation de l'appartement en bureau et salle de réunion.

Au chapitre 77, « produits exceptionnels » sont inscrits à ce chapitre les remboursements de sinistres et aux sanctions financières pour vol d'eau.



3. Section d'investissement

3.1 Dépenses réelles



Les dépenses réelles d'investissement sont équivalentes depuis 2018.

Les dépenses des immobilisations incorporelles (*chapitre 20*) sont en hausse par rapport à 2019 en raison de :

- Remplacement du logiciel de télégestion d'un montant de 30 912.17€.
- Des études et essais effectués pour le champ captant de Charnat avec un montant de 89 927.23€

Les dépenses d'immobilisations corporelles (*chapitre 21*) correspondent à l'achat de matériel.

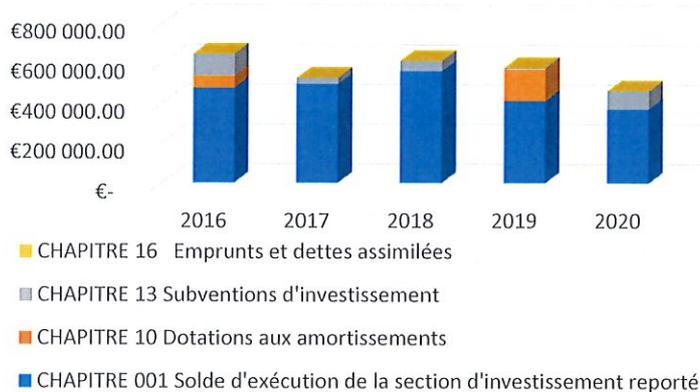
En 2020, le syndicat a investi pour renouveler la flotte automobile et le matériel informatique avec l'achat :

- d'un utilitaire Citroën-jumper
- d'un ordinateur

Les dépenses d'immobilisations en cours (*chapitre 23*) sont liées aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable. Elles ont diminué de 47.7% par rapport à 2019. En 2020, le programme de renouvellement prévu est inférieur aux années précédentes. Effectivement les travaux 2020 n'ont concerné que le réseau aux lieux-dits « route de Ravel, route de Culhat et Rue Saint Exupéry » sur la commune de Lezoux. D'autant plus que la réalisation de ces travaux a été impactée par la crise sanitaire avec un arrêt du 16 mars au 11 mai 2020.

3.2 Recettes réelles

Evolution des recettes d'investissement



Elles sont composées de :

- L'épargne nette
- Les subventions
- Les dotations aux amortissements
- L'emprunt
- L'excédent de la section de l'exercice précédent

Les principales recettes du Syndicat sont les subventions, le résultat excédentaire de la section d'investissement et l'épargne nette.

La collectivité ne supporte aucun emprunt.

3.3 Orientations 2022

3.3.1 Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021-BP 2022
16-Emprunts et dettes assimilés	500.00 €	500.00 €	0%
20-Immobilisations incorporelles	2 000.00 €	2 000.00 €	0%
21-Immobilisations corporelles	82 800.00 €	177 200.00 €	114 %
23-Immobilisations en cours	881 935.00 €	1 013 595.00 €	15%
Total des dépenses réelles d'investissement	967 235.00 €	1 167 295.00 €	23%
040-Opérations d'ordre de transferts entre section	233 556.00 €	213 578.00 €	
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	1 200 791.00 €	1 406 873.00 €	
Restes à réaliser	215 035.00 €	106 000.00 €	
Total	1 182 270.00 €	1 299 295.00 €	

Au chapitre 20, le montant correspond à la reconduction des plans informatiques de réseau.

Au chapitre 21, l'importante augmentation des immobilisations corporelles est liée au projet de réhabilitation de l'appartement en bureaux et salle de réunion avec un montant estimé à 92 400 € HT. La prévision d'achat d'une nouvelle minipelle et de la remorque pour remplacer l'existante ou permettre d'avoir une équipe supplémentaire pour réaliser des travaux

Au chapitre 23, le montant engagé supporte les travaux du programme de renouvellement du réseau et les travaux conséquents prévus sur les champs captant de Bassinet et de Charnat – voir ci-dessous. Ces engagements entraînent une hausse de 15% des dépenses des immobilisations en cours.

1/1 Détail des dépenses d'investissement

	RAR 2021	Budget 2022	Total budget 2022
Chapitre16-Emprunts et dettes assimilés		500.00 €	500.00 €
Caution locataire appartement		500.00 €	500.00 €
Chapitre20-Immobilisations incorporelles		500.00 €	500.00 €
Logiciel Autocad		2 000.00 €	2 000.00 €
Chapitre 21-Immobilisations corporelles	20 000.00 €	177 200.00 €	197 200.00 €
Réhabilitation des bureaux		92 400.00 €	92 400.00 €
Matériel : Trépied		3 000.00 €	3 000.00 €
Outillage		1 000.00 €	1 000.00 €
Compteurs		50 000.00 €	50 000.00 €
Véhicule léger Ford transit	20 000.00 €		20 000.00 €
Portes archives et volet roulant		3 000.00 €	3 000.00 €
Minipelle		24 000.00 €	24 000.00 €
Remorques		3 000.00 €	3 000.00 €
Ecran ordinateur		200.00 €	200.00 €
Tablette de relève		600.00	600.00
Chapitre 23-Immobilisations en cours	86 000.00 €	1 013 595.00 €	1 099 595.00 €
Programme renouvellement 2021	86 000.00 €		86 000.00 €
Programme de renouvellement 2022		366 000.00 €	366 000.00 €
Marché MO Programme 2023-ACT (Assistance passation Contrat de Travaux) -Le Bourg et RD 85 Orléat-Tranche 3		2 000.00 €	2 000.00 €
Etude environnementale-Dossier Loi sur l'eau-DUP - Bassinet		24 000.00 €	24 000.00 €
Etude cas par cas et marché de travaux réalisation des 2 puits-Bassinnet		320 725.00 €	320 725.00 €
Etude de projet de la réhabilitation de la station de Bassinet		8 920.00 €	8 920.00 €
Maitrise d'œuvre et marché de travaux réhabilitation du puits de Charnat		277 950.00 €	277 950.00 €
Etude de faisabilité-création de puits sur le site de Charnat		14 000.00 €	14 000.00 €
Total des dépenses d'investissement	106 000.00 €	1 193 295.00 €	1 299 295.00 €

1/2 Prévision pluriannuelle programme de travaux

PROGRAMMES	MONTANT	2021	2022	2023	2024	2025
PROG RENOUVELLEMENT 2021	384 385.00 €	296 746.04 €	85 198.48 €			
PROG RENOUVELLEMENT 2022	388 000.00 €	8 800.56 €	366 000.00 €			
PROG RENOUVELLEMENT 2023	114 123.00 €	3 270.64 €	2 000.00 €	99 123.00 €		
ETUDE ENVIR. BASSINET	27 565.00 €		24 000.00 €	3 600.00 €		
REALISATION 2 PUIITS BASSINET	480 075.00 €	3 775.00 €	320 725.00 €	103 775.00 €	54 000.00 €	
REHABILITATION BASSINET	379 450.00 €		8 920.00 €	5 600.00 €	208 230.00 €	158 230.00 €
PUIITS REHABILITATION CHARNAT	282 200.00 €	4 250.00 €	277 950.00 €			
CREATION PUIITS CHARNAT	28 000.00 €	4 250.00 €	22 950.00 €	12 060.00 €		
REHABILITATION BUREAU	92 400.00 €		92 400.00 €			
	2 176 198.00 €	321 092.24 €	1 107 743.48 €	224 158.00 €	262 230.00 €	158 230.00 €

3.3.2 Les Recettes

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Evolution BP 2021-BP 2022
10-Dotations fonds divers et réserves	11 345.10 €	- €	-100%
13-Subventions d'investissement	204 455.00 €	69 800.00 €	-66%
16-Emprunts et dettes assimilés	168 900.72 €	893 311.00 €	429%
Total des recettes réelles d'investissement	384 700.82 €	963 111.00 €	150%
021-Virement de la section d'investissement	52 393.00 €	57 002.00 €	
040-Opérations d'ordre de transferts entre section	421 423.00 €	386 760.00 €	
Total des recettes d'investissement de l'exercice	858 516.82 €	1 406 873.00 €	
Restes à réaliser	119 155.00 €	80 000.00 €	
R-001-solde année N-1	342 274.18 €	- €	
Total	1 319 946.00 €	1 486 373.00 €	

Le chapitre 16, permet d'équilibrer les recettes d'investissement programmées. L'épargne brute dégagée de l'exercice antérieure et l'affectation du résultat réalisé après l'arrêt du compte administratif abondera aux recettes du budget 2022.

3.3.3 Détail des subventions

SUBVENTIONS	MONTANT	2021	2022	2023	2024	2025
PROG RENOUVELLEMENT 2021	80 000.00 €	0.00 €	80 000.00 €			
PROG RENOUVELLEMENT 2022	97 000.00 €	0.00 €	29 100.00 €	67 900.00 €		
PROG RENOUVELLEMENT 2023		0.00 €	0.00 €	0.00 €		
ETUDE ENVIR. BASSINET				5 870.00 €		
REALISATION 2 PUIITS BASSINET			38 000.00 €		86 000.00 €	
REHABILITATION BASSINET						
PUIITS REHABILITATION CHARNAT				21 000.00 €	50 000.00 €	
CREATION PUIITS CHARNAT						
REHABILITATION BUREAU						
	177 000.00 €	0.00 €	147 100.00 €	94 770.00 €	136 000.00 €	0.00 €

Le tableau reprend seulement le montant des subventions qui seront versées par le Département. Les subventions de l'Agence de l'eau dépendent de l'approbation des dossiers de programme et ne sont encore pas budgétisées. Elles abonderont au budget du SIAEP par le biais d'une décision modificative au cours de l'exercice 2022. Elles varient de 25 à 50% du montant total des travaux ou des études.

